Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 191

Artikel: Le IVme Congrès biennal de la Ligue des femmes pour la paix et la liberté

Autor: C.H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258222

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Stanton et de Lucretia Mott, fut votée une résolution demandant l'égalité entre l'homme et la femme dans l'éducation, dans l'industrie, dans les professions, dans l'Eglise, en politique, en législation matrimoniale, en matière de liberté personnelle, d'administration de sa propre fortune, de tutelle des enfants, de droit de signer des contrats, bref en tout domaine de la vie morale et publique. Cette Conférence, la première de son espèce, protestait en somme contre toute forme d'infériorisation de la femme et marquait le début d'une campagne pour établir l'égalité de tous les droits entre les hommes et les femmes.

« Or, aujourd'hui, après soixante-quinze ans écoulés, un seul des buts mis en évidence dans la Résolution de 1848 a été complètement atteint: c'est l'égalité des droits politiques. Par conséquent, le Parti National Féminin, qui a joué un rôle considérable dans la bataille dont l'obtention du suffrage fut l'aboutissement, se consacre maintenant à réaliser les autres revendications de 1848.

« Une enquête faite dans les lois des différents Etats-Unis par le Département d'Etudes législatives de notre Parti Féminin a établi le fait que, sur plus de 50 points, des lois infériorisent encore les femmes. Dans certains Etats, un homme a le droit de déshériter son enfant illégitime, dans d'autres les lois sur les successions sont inégales pour les hommes et les femmes; dans d'autres encore, les lois sur la tutelle, sur l'accession des femmes au jury, etc. Aussi, des projets de lois supprimant les cas les plus notoires d'infériorisation furent-ils déposés à la demande du Parti National Féminin dans tous les Etats dont les Assemblées législatives se réunissaient durant l'année 1923. Plusieurs furent adoptés (quatre sur vingt-cinq à New-York, deux dans d'autres Etats, quatre dans d'autres, etc.), mais aucun n'a été voté simultanément dans deux Etats, si bien que pour obtenir par cette méthode ce que voulait le P. N. F., il y aurait fallu soixante-quinze ans encore! L'expérience de ces dernières années a prouvé que, pour parvenir à une législation établissant l'égalité complète sur tous les points entre l'homme et la femme, il faut procéder ainsi qu'on l'a fait lors des dernières luttes pour le suffrage, c'est-à-dire s'adresser aux Chambres fédérales, donc au Congrès. Et à la demande du P. N. F., MM. Curtis, sénateur, et Anthony, député, déposèrent au Sénat et à la Chambre des Représentants, l'amendement à la Constitution appelé « Amendement Lucretia Mott », établissant l'égalité des droits en ces termes: « Les hommes et les femmes ont des droits égaux sur tout le territoire des Etats-Unis et dans tous les lieux soumis à la juridiction de ceux-ci. » [1]

« Un des avantages de cet amendement fédéral est qu'il garantira d'une manière permanente l'égalité entre hommes et femmes, alors que les lois votées par les Législatures des Etats risquent toujours d'être abrogées par la Législature suivante: ce qu'une Chambre a fait, une autre peut le défaire, et nous, femmes, devons avoir constamment l'œil au guet pour surveiller ce qui se passe dans la législation de nos Etats. En outre, un amendement à la Constitution évite le danger du referendum populaire nécessaire dans chaque Etat et si difficile à mener à bien, alors qu'il suffit pour amender la Constitution fédérale d'un vote favorable des Parlements des trois quarts des Etats (36 sur 48).

« En matière de législation du travail, cet amendement établirait le principe qui est celui du P. N. F. que toute réglementation industrielle doit s'appliquer à *tous* les travailleurs également, quel que soit leur sexe, pour un genre de travail donné, et non pas seulement aux hommes. Il réaliserait ainsi la législation existant déjà dans l'Orégon, où la journée de dix heures est la règle pour les hommes et les femmes employés dans l'industrie, ou en Floride, où la loi exige des sièges pour les employés de magasins des deux sexes. En ce qui concerne les pensions aux mères, il établirait le principe que cette législation est valable pour les deux parents, que ce soit le père ou la mère qui soit dans le besoin et incapable d'élever les enfants, ainsi que cela est déjà le cas dans le Colorado. (Il faudrait plutôt alors intituler ces pensions « pensions aux parents » *(Réd.)*. Car la législation protectrice de la maternité n'est pas une législation pour toutes les femmes, mais seulement pour celles qui ont rendu un service à leur pays en mettant des enfants au monde.

« Notre Parti National Féminin réclame l'égalité dans l'industrie comme dans tous les domaines, et demande qu'aucune restriction en matière de travail ne soit imposée aux femmes seulement, étant prouvé que ces restrictions rendent plus difficile aux femmes la concurrence avec les hommes pour gagner leur pain quotidien. Il relève que les femmes ont toujours accompli à travers le monde du travail non payé, sans que personne ait jamais protesté ou se soit inquiété si ce travail était au-dessus de leurs forces, alors que c'est uniquement lorsqu'il s'est agi de travail payé que l'on a commencé à manifester tant d'égards pour le bien-être des femmes! et il se demande même si peut-être — inconsciemment à coup sûr — ces égards n'ont pas pour but de protéger les affaires des hommes et non pas la santé des femmes?... Nous pensons, en effet, que toutes les restrictions imposées par la législation du travail valent pour les hommes comme pour les femmes, qu'il s'agisse de la journée de 8 heures, de la semaine de 48 heures, du salaire minimum; et que, si elles sont considérées par le législateur comme bonnes pour tous les individus et utiles à l'avenir de la race, elles doivent alors être appliquées à *tous* les travailleurs, — ce qui sera au bénéfice de chacun et non pas au détriment des femmes seules. Spécialement en ce qui concerne la législation du minimum de salaire, notre Parti réclame que cette législation ne soit pas appliquée suivant les sexes, mais indifféremment aux deux sexes, comme c'est d'ailleurs le cas dans plusieurs pays d'Europe et d'Australie. Et s'il se défend de prendre position sur tel ou tel point contesté de la législation du travail (durée légale du travail, par exemple) ou sur la tactique à suivre pour assurer la protection des ouvriers par la voie syndicale ou par la voie législative, il insiste, quelle que soit la méthode adoptée, pour qu'aucune différence ne soit faite entre les sexes. »

Sans doute, le Parti National Féminin est-il radical dans ses affirmations; il faut au moins reconnaître qu'il s'appuie fermement sur des principes, et que cela confère toujours une force inattaquable. La théorie est-elle différente de la réalité? c'est ce que l'on soutient dans l'autre école, où se rencontrent tout autant de femmes également distinguées, comme notamment Mrs. Alice Hamilton, membre de la Commission d'Hygiène de la Société des Nations, qui s'appuie sur des statistiques pour prouver que les femmes ont besoin d'une protection légale à elles spéciale. Et, tout en nous plaçant personnellement, comme nous l'avons dit au début de cet article, de préférence du côté du P. N. F. en cette matière, nous reconnaissons cependant que l'on peut être fort bonne féministe et professer des vues tout à fait opposées. Qu'en pensent nos lecteurs? Leur opinion sur ce sujet serait intéressante à connaître.

J. GUEYBAUD.

[1] C'est une touchante coutume des suffragistes américaines de donner aux amendements constitutionnels qu'elles proposent le nom d'une des pionnières de leur cause. Par exemple, l'amendement à la Constitution qui reconnaissait définitivement le droit de vote aux femmes était appelé — et c'était justice! — « amendement Susan Anthony. » *(Réd.)*

Le IVme Congrès biennal de la Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté

En dépit d'une campagne de presse assez violente et de quelques meetings de protestation qui ont rendu nécessaire la protection de la police, le Congrès de Washington a réuni du 1er au 8 mai environ 200 déléguées de 34 pays. Plusieurs étaient envoyées par des sections nouvellement affiliées, d'autres étaient accourues spontanément de régions lointaines: Ukraine, Inde, Chine, Japon, Brésil, Chili, etc. Trois nouvelles sections se sont jointes à la Ligue à la suite du Congrès, qui ne comptait encore que les représentantes de 15 pays à La Haye (1915). Il y a donc un progrès sensible, indice d'un mouvement croissant en faveur de la réconciliation internationale. Signalons parmi les participantes quelques noms bien connus des féministes européennes: Mmes Gabrielle Duchêne et Andrée

Jouve (France), Anita Augspurg et Lida Heymann (Allemagne), Yella Hertzka (Autriche), Vilma Glücklich (Hongrie). Impossible d'en donner ici une liste complète. Ces femmes provenaient de milieux très différents, représentant des formes d'activité variée, mais toutes, éducatrices, philanthropes, journalistes, sociologues, femmes politiques, étaient animées du même désir de chercher la solution pacifique des difficultés actuelles et de contribuer à l'amélioration des relations entre les peuples.

Dans la belle allocution par laquelle Miss Jane Addams, présidente de la Ligue, a inauguré les travaux du Congrès, elle a insisté sur quelque cas où des décisions librement consenties ont mis fin à des contestations qui menaçaient d'entraîner de sérieuses conséquences. Ainsi l'Autriche a renoncé à un territoire hongrois que lui avait attribué le traité de paix; l'Angleterre a abandonné le projet d'une base navale à Singapore; les Japonais se sont retirés du Shantung. D'autre part la Conférence internationale de San Francisco a approuvé des résolutions en faveur de la paix et le président Coolidge annonçait tout récemment une nouvelle conférence pour le désarmement et la codification des lois internationales. Miss Addams proteste contre l'opposition si souvent alléguée entre l'amour de la patrie et le dévouement à la cause internationale. Ce conflit n'existe pas davantage que celui entre les sentiments de famille et la qualité de bon citoyen. Dans tous les milieux des Etat-Unis, il y a un désir ardent de voir la nation prendre la tête du mouvement contre la guerre. Pour finir, Miss Addams a cité de fort belles paroles d'Abraham Lincoln et placé devant le Congrès comme un idéal la figure de ce grand patriote, qui a voulu la paix autant entre les citoyens qu'entre les peuples.

Glanons maintenant au hasard quelques unes des manifestations les plus marquantes de l'esprit d'entente internationale qui caractérise les séances. Si les propositions avaient parfois figures d'utopies, n'oublions pas qu'il est bien difficile de tracer la limite entre le possible et l'impossible et que les faits ont souvent justifié ce qui semblait illusoire. En soulevant nombre de questions en même temps très actuelles et très complexes, les oratrices ont eu le mérite d'attirer l'attention sur les conditions qui déterminent en fin de compte le sort de chacun.

La Société des Nations s'est vue tour à tour attaquée et défendue. Dr Ethel Williams, un des leaders du suffragisme anglais, ne croit pas aux sécurités d'assistance mutuelle qu'elle donne à ses membres et proteste contre les pactes de garantie. Dr Anita Augspurg rêve d'une union de tous les Etats européens; Mme Rosika Schwimmer (Hongrie) insiste sur le rôle de la presse, qui doit être réformée en vue de la pacification; Mme Illowa (Tchécoslovaquie) mentionne le succès des conférences pacifistes organisées à l'Université de Prague et parle du Musée de la paix si généreusement subventionné par le président Masaryk. Une école de droit international fondée à La Haye est en plein développement, selon le témoignage de Mme Ramondt (Hollande).

Le rôle néfaste de la finance internationale et les effets de son alliance intime avec la politique ont été mis en lumière de façon saisissante par Miss Emily Balch (Amérique), Mlle Hertzka (Autriche) et Mme Marguerite Dumont (France). L'impérialisme économique n'a pas de patrie, il ne connaît que son intérêt. C'est le produit délétère du matérialisme contemporain. La politique est dominée aujourd'hui par deux questions, celles de l'acier et du pétrole. Les grandes rivalités des organisations Stinnes et de Wendel préparent des guerres futures. Une notable partie de la presse est entre leurs mains. Leur puissance entraîne d'immenses dangers pour nos démocraties. Comme remèdes les oratrices réclament le libre échange, la décentralisation sur une base coopérative et la libre circulation des personnes.

Gertrude Baer (Allemagne) voit une lueur d'espoir et une chance de relèvement dans le réveil de la jeunesse. Dans nombre de pays, elle aspire à s'émanciper des partis politiques en vue d'un idéal supérieur moins égoïste, opposé à la diplomatie secrète et à la prédominance des plus forts. A l'appui de cette thèse, Mlle Baer cite des exemple typiques d'entr'aide internationale. Mme Lotte Heller (Autriche) compte surtout sur l'éducation pacifiste et sur les cours universitaires qui traiteraient de la Société des Nations et de l'élimination des préjugés nationalistes. La revision des livres scolaires et d'histoire s'impose également. Enfin Miss Jeannette Rankin, sénatrice, insiste sur la réorganisation du système de production qui est indis-

VARIÉTÉ

Michelet et la femme

Le cinquantenaire de la mort du célèbre historien, commémoré en février, a mis suffisamment l'accent sur la valeur de son érudition, sa documentation scrupuleuse aux Archives nationales, son enthousiasme de découvreur, son talent de prestigieux évocateur du passé, ses magistrales fresques aux foules grouillantes et aux fulgurantes couleurs. On a loué et critiqué à l'envi son style heurté et imagé, trop riche de couleurs, trop lyrique d'allure... et pourtant si prenant!...

Le *Mouvement Féministe* se doit d'évoquer l'auteur, moins connu, des volumes *l'Amour, la Femme* et *les Femmes de la Révolution*, et de les expliquer selon la mentalité même de Michelet. On ne peut cependant passer sous silence ses admirables ouvrages autobiographiques: *Ma vie* (1884), *Mon Journal* (1888), dont les événements, vieux d'un siècle déjà, ont, grâce au génie, la saveur des choses contemporaines; il est encore tout proche de nous, cet enfant du peuple, aux prises avec les privations et la misère, entouré des soins affectueux de ses parents et de quelques femmes d'élite. On sait combien Michelet a rendu hommage à ses parents: « Je ne songe qu'avec vénération et reconnaissance à cet excellent père. Véritable philosophe pratique, je l'ai toujours vu froid dans les dangers, gai dans l'épreuve, inépuisable de bonté pour ceux qu'il aimait...; les plus amères désillusions n'avaient pu étouffer les élans de cette admirable nature. » — « Ma mère n'était pas moins à admirer dans son héroïque résignation: elle savait très bien son état et savait que c'était sa fin... En la perdant, j'ai perdu plus qu'une mère; j'ai perdu une amie, un exemple, un encouragement au devoir. » Sa grand'mère et ses tantes atténuèrent, dans la mesure du possible, les difficultés matérielles de sa vie d'enfant, très choyé et pourtant surmené de travail.

« Enfant unique, partout j'étais fêté, admiré: tantôt je devais être tel grand homme, tantôt tel autre; la grosseur de ma tête et les contrastes de mon caractère faisaient présager beaucoup! » Si le petit Michelet devint célèbre, il le dut moins aux signes phrénologiques précités qu'au zèle de son père, qui se priva pour lui faire acquérir une haute culture (il fut élève de l'Ecole normale supérieure) et à l'entraînement quasi religieux au devoir que lui inculquèrent les siens. L'ambition unique de sa vie fut d'être, selon sa propre expression, « un saint du devoir, du berceau à la tombe ». L'âme si vibrante de Michelet s'est formée dans l'atmosphère affectueuse du milieu familial et les perpétuelles épreuves des siens: surmené de travail, par l'obligation d'aider ses parents, moins peut-être que par son inextinguible soif d'étude, sous-alimenté au point de n'avoir pour subsistance en 24 heures qu'un pain d'épices de deux sous (qu'il dévorait silencieusement en classe en l'appelant « mon dessert »), il vécut sans loisirs, dans la solitude, faisant constamment appel à ses nerfs et à son imagination. Il hypertrophia de la sorte son émotivité et acquit cette extraordi-

pensable pour rétablir la paix dans le monde. Le mouvement travailliste a augmenté le sentiment de responsabilité des classes laborieuses. Elles sont résolues à obtenir un nouvel ordre dans le domaine international. Il est évident que la législation seule est tout à fait impuissante: elle ne peut jamais que constater les progrès de l'éducation et de l'opinion publique. La paix est surtout l'*affaire des femmes*; mais elle sera plus difficile à obtenir que le suffrage.

Mrs. Cumberson, de S. Francisco, a touché au problème de l'immigration, si brûlant en ce moment, et préconisé une atténuation de la nouvelle loi américaine.

La présence de Mlle Marguerite Gobat (Suisse) continuait une tradition familiale. En effet, elle avait accompagné à la Conférence interparlementaire sur l'arbitrage de 1904 (St-Louis) son père, Albert Gobat, lauréat du prix Nobel de la paix. Ensemble ils avaient été reçus à la Maison Blanche par le président Roosevelt.

Les journaux quotidiens ont déjà publié les résolutions du Congrès qui ont trait à la Société des Nations et à la Cour internationale de justice de La Haye. L'opinion des membres s'est prononcée contre les traités particuliers entre nations qui risqueraient de nous ramener au funeste «équilibre européen». Les pays importants qui ne font pas encore partie de la Société des Nations devraient se déclarer prêts à s'y affilier, à condition que par des amendements au Pacte elle devienne un instrument plus satisfaisant de coopération, de justice et de démocratie. D'autres résolutions ont pour objet la campagne pour le désarmement, la lutte contre la guerre chimique, l'éducation pacifiste. Les différentes sections de la Ligue sont invitées à réclamer la réunion d'une conférence qui déclarerait la guerre *hors la loi*. On a aussi demandé à la Société des Nations de revoir la question des minorités nationales.

Outre les séances régulières, on avait organisé à Washington des réunions du soir pour la jeunesse et les races de couleur. Enfin un wagon Pullmann, le «Pax special», a conduit les participantes dans plusieurs des grandes cités des Etats-Unis: Baltimore, Philadelphie, Cincinnati, Pittsburg, St-Louis, etc. Des auditoires très nombreux se sont pressés autour des oratrices, qui mettaient le public au courant de leur action en faveur de la paix ainsi que des nouveaux droits conférés aux femmes dans beaucoup de pays. Dans quelques villes, les églises s'étaient ouvertes largement à ces assemblées; ailleurs on leur a opposé une résistance qui a semblé incompréhensible dans la patrie de la Déclaration de l'Indépendance de 1776. Chicago a été momentanément la dernière station du «Pax special». Des cours de vacances internationaux y ont été inaugurés le 1er Mai. Après leur achèvement, le voyage a continué vers Cleveland, Buffalo et le Canada. C. H.

Choses vues à Paris

III. La maison des étudiantes

C'est à Paris, au no 214 du boulevard Raspail, un grand immeuble pourvu de tout le confort moderne, et, mieux encore, de tout ce que peut inventer la sollicitude de ses directrices et de la société qui l'a créé, la Société universitaire des Amis de l'Etudiante. Cette maison n'a ouvert ses portes qu'en octobre 1923, et c'est une façon de dire, car à ce moment-là elle n'avait pas encore de portes! Aujourd'hui, terminée, aménagée au mieux pour abriter ses 150 pensionnaires, elle vient d'être inaugurée par M. Appell, recteur de l'Université.

Cette imposante maison est un monde; pour ne pas s'égarer, divisons sa description en cinq parties, comme elle-même est divisée.

1. Pavillon principal, ou Pavillon des Pensionnaires, dirigé par Mlle Bonnet.
2. Pavillon des ateliers d'artistes.
3. Pavillon des locataires, ou pavillon Raspail, dirigé par Mme Mornet.
4. Cercle-bibliothèque.
5. Restaurant féminin.

De plus, au rez-de-chaussée du pavillon Raspail, Mme Cruppi a installé son Secrétariat de placement féminin.

Le Pavillon des Pensionnaires.

Les pensionnaires sont toutes françaises, sauf quelques étrangères, dont le nombre est limité à quinze. Ce sont des jeunes filles inscrites à l'une des cinq Facultés, ou à l'un des établissements supérieurs faisant partie du ressort universitaire parisien.

La pension complète comprend chambre, cabinet de toilette (eau courante), service, chauffage, éclairage et trois repas pris en commun dans la salle à manger réservée aux pensionnaires. Prix 600 fr. par mois pour qui a une chambre à elle toute seule; environ 315 francs pour être l'occupante d'une chambre à 2 ou 4 lits. Il n'est guère possible de dépenser moins à Paris, même pour une étu-

---

naire puissance d'évocation (qui est comme une mémoire affective surnormale) qui fit de lui l'historien génial, le prestigieux animateur du passé ou de la nature — sa double vocation extériorisant ses admirations extatiques: «Qu'on ne nous reproche pas ces enthousiasmes de la première heure. C'est cette flamme ardente qui m'a soutenu aux rudes sentiers de l'histoire, qui a fait ma force pour pénétrer toujours plus loin, creuser toujours davantage et surprendre, mieux qu'un autre, les secrets de la vie et de la mort.»

Très jeune, le tendre Michelet se sentit attiré par l'énigme féminine. Quelques adolescentes, brièvement entrevues, mortes jeunes ou disparues, ont place dans ses mémoires; une femme de grand cœur, Mme Hortense, veilla sur son adolescence et lui témoigna une affection maternelle. Aucune ne le marqua aussi profondément que quelques malades de l'Institut du docteur Duchemin, chez qui son père était employé et lui-même pensionnaire: c'est Thérèse, si belle encore, quoique incurable; c'est la pauvre Mme Rigaud chantant sans répit son duo d'amour; ce sont ces malheureuses aliénées, nues devant leurs gardiens, bafouées par le personnel de l'asile, qui troublèrent l'âme de l'adolescent: «J'ai fait à 18 ans le plan d'un livre pour réclamer en faveur des femmes quelques lois plus justes et plus humaines.» Ainsi, la vocation féministe de Michelet et ses revendications sociales et humanitaires ont jailli de sa pitié et d'une révolte contre l'iniquité sociale — de même que ses tendances démocratiques et son idéal républicain sont issus des injustices du tyran Napoléon Ier et de son labeur d'enfant plébéien, contraint au travail professionnel avant que de savoir lire. Les deux épouses de Michelet ont tenu grande place dans sa vie affective et constribuèrent aussi à la conception qu'il se fit de la psychologie de la femme, de l'éducation qu'elle doit recevoir, de son rôle de collaboratrice du mari, de l'idée élevée et du respect dont il entoura la maternité.

Michelet épousa, très jeune, Mlle Rousseau, une jeune fille que sa propre mère détestait et qui fut une épouse simple et aimante; elle fut témoin des premiers grands succès de l'historien et du professeur. Veuf depuis longtemps, Michelet, qui ne laissait aucune lettre sans réponse, entra en correspondance avec Mlle Athanaïs Mialaret, alors institutrice à Vienne. L'admiratrice vint à Paris; elle était sans famille. Elle se fit montrer la capitale par l'historien, raconta sa détresse et se fit épouser. Elle fut le trop fidèle secrétaire du maître: «Chaque jour, dit Mme Michelet dans une des préfaces des ouvrages biographiques, la pénétration de nos deux âmes s'approfondissait davantage. J'étais lui bien plus qu'il n'était moi, par la loi d'attraction qui veut que le plus fort entraîne le plus faible.» ... Dans le livre de *l'Amour*, Michelet a décrit l'excellente collaboration de sa femme, se faisant «la parfaite auxiliaire, prenant ses idées, ses affaires, ses opinions, ses mouvements, ses gestes, son écriture..., — levée à 4 heures, écrivant ses lettres pressées, devenant lui-même, étant son âme, son âme réservée, pure...» Mme Michelet prétendit si bien s'identifier avec le grand homme, qu'elle se fit non seulement son écriture et son style, mais par un habile grimage, «sa tête», au point de